

Compte-rendu des CAP Locales Listes d'aptitude du 08 novembre 2016

Le Directeur de la DISI a rappelé en préambule, l'obligation de discrétion qui s'impose à l'ensemble des membres des CAPL. Puis il a précisé que les informations nominatives et confidentielles ne doivent pas figurer sur les sites internet des OS. Ensuite, le Directeur a indiqué les règles qui ont présidé à l'élaboration des listes d'aptitude en soulignant leur extrême sélectivité.

En amont de la tenue des CAPL Listes d'aptitude, le directeur de la DISI prend avis auprès des chefs de service pour présenter une liste provisoire d'agents classés « Excellent », « Très bon » et « A revoir ».

La publication de la liste provisoire des candidats « Excellent » sur l'Intranet de la DISI répond aux exigences fixées par la note RH.

Toutefois la CAP locale n'a qu'un avis consultatif, c'est la CAP nationale qui décide en dernier ressort des seuls dossiers classés « excellent » qui seront promus.

Liste d'aptitude pour l'accès au grade d'inspecteur (B en A)

Le président a communiqué la Plage d'Appel Statutaire (PAS) : 120 agents y figurent parmi les 233 agents B de la DISI Paris-Normandie.

À ce jour, la Direction Générale a communiqué une *potentialité globale de 7 promotions pour l'ensemble des 9 DISI* (nombre de dossiers pouvant être promus lors de la CAP nationale). Ce qui signifie que dans plusieurs DISI, aucun agent n'obtiendra une promotion par liste d'aptitude.

Au titre de l'année 2017, 23 agents ont postulé à la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'inspecteur des finances publiques. Avant la CAPL, il y avait 5 dossiers qualifiés d'«Excellent», 8 « Très bon » et 10 « A revoir ». Il est à noter la baisse régulière chaque année des candidatures qui étaient 38 pour 2013. C'est le signe du découragement des agents face à la faiblesse du niveau de promotion par liste d'aptitude.

Sur ces 23 dossiers, 12 agents nous avaient mandatés pour assurer leur défense.

Le reliquat des dossiers émanant des différentes directions avant passage en DISI est encore important. Cette situation limite la progression en catégorie « Excellent ». Devant la faiblesse de potentialité et suite aux interventions des élus du personnel pour élargir la liste des candidats « Excellent », le directeur consent à ajouter un dossier dans la catégorie « Excellent », qui passe de 5 à 6 agents. 2 dossiers « à revoir » ont été requalifiés « très bon ».

Ces 3 seuls dossiers ayant bénéficié d'une montée de catégorie étaient défendus par vos représentants Solidaires Finances Publiques.

Il est à noter qu'aucun représentant CGT n'a siégé à cette CAPL et donc par conséquent, aucun dossier CGT n'a été évoqué.

Solidaires Finances Publiques a constaté qu'aucun agent exerçant des fonctions d'encadrement n'avait le profil croix correspondant rempli. Afin de s'affranchir des disparités constatées les années passées, la précédente directrice avait demandé à l'ensemble des évaluateurs de ne pas remplir cette partie du tableau synoptique.

Le directeur refuse de monter plus de dossiers dans la catégorie supérieure, pour lui, ce n'est pas le rôle de la CAPL de préparer des dossiers pour dans 10 ans !!!

Le Directeur a rappelé tout au long de l'instance, qu'il souhaitait tendre à une liste « raisonnable » dans les catégories « Excellent » et « Très Bon », et a surtout encouragé les agents à passer les concours.

Le directeur a attiré notre attention sur le classement des agents de la catégorie « Excellent » qu'il communique à l'issue de la CAPL. Le classement consistait, jusqu'à cette année, à remonter d'un rang chaque agent dès lors que le numéro 1 était passé inspecteur. Il a affirmé que ce classement pourrait être revu dès l'an prochain.

A lui d'en assumer toute la responsabilité, les conséquences et de l'expliquer aux agents !!!

Solitaires Finances Publiques ne fait jamais de comparaison entre les dossiers des postulants. C'est pourquoi nous n'intervenons jamais dans le classement des dossiers classés « Excellent ».

La liste des agents classés « Excellent » est publiée sur Ulysse à l'issue de la CAPL.

Solitaires Finances Publiques a par ailleurs veillé à la qualité rédactionnelle des rapports des dossiers qualifiés d' « Excellent ».

Devant la faiblesse du plan de qualification, les élus de Solitaires Finances Publiques ont voté « CONTRE » l'ensemble des listes proposées.

Ce vote « CONTRE » n'est pas une remise en cause des dossiers sélectionnés, bien au contraire, mais le symbole de notre expression permettant de démontrer que le volume des promus est insuffisant.

En résumé, vu les potentialités offertes d'année en année, si vous voulez devenir inspecteur, il faut passer les concours !!!

Liste d'aptitude pour l'accès au grade de contrôleur (C en B)

Le Directeur de la DISI a communiqué la PAS (Plage d'Appel Statutaire) : 122 agents figurent dans cette plage sur un total de 130 agents C.

La potentialité est de 3 agents pour l'année 2016 pour la DISI Paris-Normandie.

Pour cette année 2017, 27 agents ont postulé à la liste d'aptitude pour l'accès au grade de contrôleur des finances publiques.

Avant la CAPL, 3 dossiers étaient classés «Excellent », 11 « Très bon » et 13 « A revoir ». Sur ces 27 dossiers, 7 nous avaient été confiés pour assurer leur défense.

Dans le souci du respect de l'égalité de traitement entre les agents, Solitaires Finances Publiques a attiré l'attention du directeur sur la qualité rédactionnelle des compte-rendus d'entretien professionnel.

Suite à l'intervention de vos représentants Solitaires Finances Publiques, 1 dossier « A revoir » a été reclassé « Très bon » et 1 dossier « Très bon » reclassé « Excellent ».

Pour les 3 listes proposées par le Directeur lors de cette CAPL n°2, les élus de Solitaires Finances Publiques ont voté « CONTRE ».

Ce vote « CONTRE » n'est pas une remise en cause des dossiers sélectionnés, bien au contraire, mais le symbole de notre expression permettant de démontrer que le volume des promus est insuffisant.

Les militants de Solitaires Finances Publiques vous rappellent qu'un dossier de liste d'aptitude se construit.

À ce titre, il faut être extrêmement vigilant quant à la qualité rédactionnelle des comptes-rendus d'entretien professionnel.

N'hésitez pas à prendre contact avec Solitaires Finances Publiques pour vous conseiller dans le suivi de votre dossier.

Vos représentants Solitaires Finances Publiques en CAP Locales:

<u>Titulaire CAPL 1 :</u> Jean-Luc DEBON	ESI CAEN	<u>Expert CAPL 1 :</u> Frédéric PHILIPPE	ESI VERSAILLES St Cloud
		<u>Suppléant CAPL 1 :</u> Marie-France FORNAY	ESI VERSAILLES Chantiers
<u>Titulaires CAPL 2 :</u> Agnès GLASSMANN Blandine DEYDIER Isabelle PHILIPPOT Rachel MONDAMERT	ESI VERSAILLES Chantiers ESI VERSAILLES Chantiers ESI VERSAILLES Chantiers ESI ORLEANS	<u>Expert CAPL 2 :</u> Marie-France FORNAY	ESI VERSAILLES Chantiers
		<u>Suppléant CAPL 2 :</u> Laurent LESCA	ESI NANTERRE CID Vanves